

COMMUNE DE VALLECALLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE CORSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003339-20200711-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2020

DELIBERATION

SEANCE DU 11 JUILLET 2020

DATE DE LA CONVOCATION 04.07.2020	L'an deux mille vingt et le 11 juillet à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur BELLINI Charles, Maire. Etaient présents : BELLINI Charles, POGGI Augustin, MURATI Alexandre, BIAGGI Jean Toussaint, BLYAU Frédérique, BRUNEAU Yann, MULLER Alexandra, RIOLACCI Jean-Paul, SIMONI Serge. Absents : PALANDRI Damien, DODEMAN Jean-Claude.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE 11	
PRESENTS 09	
ABSENTS 02	
REPRESENTES 00	
VOTANTS 09	
POUR 09	
CONTRE 00	

Madame MULLER Alexandra est nommée secrétaire des délibérations du Conseil Municipal

OBJET DE LA DELIBERATION FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE	<p>Le Maire en application de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints.</p> <p>Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L.2122-7 ET L. 2122-71 du CGCT)</p> <p>Le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum.</p> <p>Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints.</p> <p>Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.</p> <p>Les 2 adjoints ont pris leur fonction à la date du 04 juillet 2020 à l'installation du Conseil Municipal.</p>
--	---

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
LE MAIRE

